

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 1 février 2010, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Est absent : André Beaudoin, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2010-02-033 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-02-034 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Nomination du maire suppléant

8. Demande salariale du service des incendies de Sainte-Thècle et nomination de deux lieutenants.
9. COMBEC: Cotisation 2010
10.
 - a) Concierge de l'Hôtel de Ville/congé de maladie
 - b) Compte-rendu du Comité de relation de travail
 - c) Vacances de l'inspecteur municipal du 1^{er} au 6 mars 2010 et du préposé à la patinoire 7 au 14 février 2010.
 - d) Surveillant de la patinoire les fins de semaine et le samedi soir
 - e) Avis de cessation d'emploi du préposé à la patinoire et du surveillant de la patinoire
 - f) Engagement d'un inspecteur en bâtiment et en environnement avec la MRC de Mékinac
11.
 - a) Ministère des Transports/Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
 - b) Ministère des Transports/Offre de contrat : balayage de la chaussée
12. Adoption du Règlement 264-2010 modifiant le règlement 240-2007 concernant le stationnement sur le chemin du Lac-du-Missionnaire.
13. Garage René Lefebvre offre de réparation du camion Ford F-250.
14. Pomplo offre pour l'achat d'une pompe de chantier.
15. Barrage : Lac du Jésuite, Lac Traverse et Lac Croche.
16. Remboursement du troisième versement de 12 000. \$ à la Fondation de la Coopérative Solidarité Santé de Sainte-Thècle pour l'achat de l'entrepôt sur la rue Lacordaire.
17. Emploi d'été Canada
18. MMQ/Assurance pour l'année 2010.
19. Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées
20. Jean Trudel demande de dégager l'entrée de la rivière reliant le lac Aylwin au lac Traverse.
21. Demande d'aide financière
 - a) Du club de Golf le Saint-Rémi
 - b) Du club Quad Rive Nord
22. Offre de Jocelyn Rees pour la vente de son terrain à la municipalité.

23. Comité territorial de développement social Mékinac/demande rencontre.
24. Comité Québec en forme
25. Demande de Luc Boudreault et Julie Béland/achat de terrain dans la rue de l'Anse.
26. Demande de Daniel Héroux pour déneiger le trottoir entre les numéros civiques 320 et 350 de la rue Masson
27. Festival des pompiers disposition du parc Saint-Jean et du débarcadère.
28. Questions de l'assistance
29. Affaires nouvelles :

A) Demande de publicité de l'association des policières et policiers provinciaux du Québec

30. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-02-035 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de janvier 2010

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en janvier 2010

- **Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire du Québec**

La période de saisie et de modification des résultats électoraux dans le logiciel du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire s'est officiellement terminée le 27 novembre 2009. Cette première utilisation de l'outil de saisie pour la transmission des données électorales s'est avérée un succès.

Un montant de 64 495 \$ nous sera versé ultérieurement pour la compensation attribuée à notre municipalité à titre de remboursement d'une partie de la TVQ payée sur les achats de biens de services pour l'année 2009.

- **Ministre responsable des Aînés**

Le programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés offre dorénavant un soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC qui souhaitent adapter leur milieu de vie en fonction des réalités et des besoins des personnes âgées.

- **Ministre de la Famille**

Le ministre a le plaisir de nous informer de l'attribution d'une subvention de 5 000 \$ pour l'élaboration de la politique familiale de notre municipalité présenté en collaboration avec la MRC de Mékinac. À cette subvention s'ajoute un soutien technique de 15 heures, correspondant à une valeur de 3 200 \$, offerte par le Carrefour action municipale et famille.

- **Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec**

La Direction générale de la Mauricie et du Centre-du-Québec a récemment mis en place un outil de planification en matière de développement et d'aménagement des sentiers de motoneige et de Moto Quad en Mauricie. Le plan directeur des sentiers récréatifs - volet activités motorisées assure à la fois une vision d'ensemble et à long terme du développement de nos sentiers. Il s'agit là d'une belle avancée pour notre région puisque l'application de ce plan permet d'orienter efficacement le développement et l'amélioration des sentiers, et ce, au profit de notre industrie touristique.

- **Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale**

La Société d'histoire régionale tient à nous remercier pour notre contribution financière pour leur calendrier historique 2010 sur le tourisme en Mauricie.

- **Carrefour action municipale et famille**

Le Carrefour est heureux de nous transmettre le bulletin Municipalité et Famille, l'outil d'information panquébécois sur l'action municipale en faveur des familles.

- **Centre de prévention suicide**

Le centre de prévention suicide Centre-de-la-Mauricie - Mékinac nous invite à assister gratuitement à un témoignage conférence sur les personnes endeuillées par le suicide dans le cadre de la Semaine de prévention suicide qui aura lieu du 31 janvier au 8 février 2010. Cette activité sera le 1^{er} février 2010 au centre d'Action Bénévole Mékinac, situé au 752, Boul. St-Joseph, Saint-Tite, à 19h avec la conférencière Madame Gisèle Duhamel et cette conférence aura comme titre « Survivre après un deuil par le suicide ».

- **Club Vlimeux**

Le Club tient à nous informer de la constitution, en date du 22 septembre 2009, de la société inscrite comme organisme sans but lucratif. Le Club Vlimeux nous demande d'être reconnu et surtout d'être consulté via nos différents processus de consultation publique, table de concertation ou autre portant tous les enjeux de développement durable, environnementaux et de ressource naturelles et du territoire (PRDIRT, etc.) et autre qui pourraient survenir dans les environs du Lac Vlimeux.

- **Commission de protection du territoire agricole du Québec**

Suite à l'analyse du dossier de madame Brigitte Goyette, la CPTAQ lui indique qu'il lui faut envoyer la superficie visée par la demande et leur fournir un plan qui illustre cette superficie.

- **Conseil régional de l'environnement Mauricie**

Invitation à la rencontre d'information qui aura lieu le mardi 26 janvier 2010, de 11h à 12h au 280 rue Barkoff, Trois-Rivières, pour l'édition 2010 du Défi-Climat. Cette rencontre aura pour but d'en savoir plus sur le fonctionnement de cette vaste campagne de sensibilisation et de modification à la lutte aux changements climatiques et de rencontrer des représentants des entreprises et institutions qui vont vivre l'expérience avec nous.

- **Fédération Québécoise des Municipalités**

La FQM salue comme un gain majeur la volonté exprimée par le premier ministre M. Jean Charest d'adopter une politique visant à placer le goût d'entreprendre comme pierre d'assise de la création de richesses et d'emplois dans toutes nos régions.

- **Fondation du Foyer de Sainte-Thècle**

Les membres du conseil d'administration de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle nous remercient pour le don effectué à l'occasion du brunch bénéfique annuel de la Fondation. Un peu plus de 6 000\$ de profits ont été amassés grâce à la grande collaboration des gens comme nous.

- **MRC de Mékinac (Cour municipale)**

Réception de la copie conforme de l'avis d'affichage et de l'état de collocation dans le dossier # 410-18-000040-066 pour les sommes dû à la municipalité par le sheriff.

Monsieur Guy Guimond, maire, administrateur de la FQM, région 04, remercie

tous les maires de Mékinac pour l'avoir choisi à titre d'administrateur.

- **Office des personnes handicapées du Québec**

L'OPHQ nous invite à poser notre candidature au prix « À part entière » en hommage aux réalisations favorisant la participation sociale des personnes handicapées. La date limite pour poser notre candidature est le 5 mars 2010.

- **Opération Enfant Soleil**

Tous les membres de l'équipe Opération Enfant Soleil de Sainte-Thècle nous remerciant de notre grande générosité. Lors du Téléthon Opération Enfant Soleil du 31 mai dernier un montant de 2 728,23\$ a été remis, argent amassé lors du souper spaghetti Hommage à Madame Pierrette Ayotte.

- **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

La Régie nous rappelle les circonstances expliquant cette augmentation des quotes-parts qui est due à la forte augmentation des coûts pour les contrats de collette octroyés, l'ajout d'un cinquième écocentre à Louiseville, les fonds de fermeture pour les lieux d'enfouissement technique, le financement des règlements d'emprunt nécessaire à cette mise aux normes et aussi car l'augmentation du nombre d'installations à vidanger et du volume de boues à traiter oblige la régie à investir dans les nouveaux équipements.

- **Service d'achat pour les municipalités.**

Le SAM est heureux de nous présenter pour une 12^e année consécutive le regroupement d'achat pour le chlorure de calcium Xtra85 en flocons. De plus il nous permet d'utiliser un abat-poussière haute performance qui respecte et dépasse même les normes de qualité exigées sur le marché. Le chlorure de calcium Xtra85 est un produit conforme à la norme écotoxicologique BNQ 2410-300/200.

- **Service d'aide au consommateur**

Le 18 janvier 2010 une coalition d'organismes dénonce la décision de l'Agence d'efficacité énergétique (AEE) d'abandonner Éconologis, le seul programme d'efficacité énergétique destiné aux ménages à faible revenu. Le service d'aide aux consommateurs et le porte-parole de l'Union des consommateurs disent que ce serait injuste et inacceptable.

- **Société d'habitation du Québec**

Réception d'une modification au rapport d'approbation du budget 2009 pour l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle. La quote-part de 10% de la

municipalité dans le déficit de l'OMH s'élevait à 4 618 \$ et passera à 5 618 \$.

- **Sûreté du Québec**

Des rencontres pour les élus et les directeurs généraux auront lieu le 4 février 2010 de 13h 30 à 17h et en soirée pour ceux qui le désirent de 18h à 21h30, ainsi que le 18 février de 13h30 à 17h et en soirée de 18h à 21h30. Un buffet froid sera servi pour le dîner et le souper pour accommoder les gens qui désirent y participer.

- **Union des municipalités du Québec**

En novembre dernier, le gouvernement du Québec publiait le projet de règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles. Ce projet de règlement établit une redevance supplémentaire non indexée à 9.50 \$ pour chaque tonne de matières acceptées à l'élimination. Le ministère a souligné, que la nouvelle redevance de 9.50 \$ la tonne aura un effet neutre pour les municipalités. Comme les municipalités sont déjà contraintes par leur PGMR et qu'elles participeront au financement du programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage, celle-ci seront remboursées pour les redevances supplémentaires payées pour les matières résiduelles éliminées.

Rés. 2010-02-036: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de janvier 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-02-037 : Approbation des comptes

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de janvier 2010 au montant de 231 039.69 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Résolution 2010-02-038 : Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Jacques Tessier, conseiller au siège numéro 5,

- a) maire suppléant pour les trois prochains mois.
- b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande salariale du service des incendies de Sainte-Thècle

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure; car les membres du conseil ont besoin d'information supplémentaire.

Résolution 2010-02-039: Service des incendies de Sainte-Thècle:nomination de deux lieutenants.

ATTENDU la demande du directeur du service des incendies de Sainte-Thècle de remplacer deux lieutenants de son service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la nomination de Martin Dessureault et Danny Dionne comme lieutenant du service d'incendie de Sainte-Thècle en remplacement de Carl Baril et René Francoeur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2010-02-040: COMBEQ : cotisation 2010

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer la cotisation de l'inspecteur municipal comme membre actif de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec au montant de 255.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2010-02-041: Concierge de l'Hôtel de Ville/congé de maladie

CONSIDÉRANT que le médecin de Louise Dumas nous informe du maintien de son retour progressif au travail comme concierge de l'Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de continuer le retour progressif de son congé de maladie de la concierge de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2010-02-042: Compte-rendu du Comité de relation de travail

CONSIDÉRANT que le comité de relation de travail s'est réuni le 14 janvier 2010 pour discuter de différents sujets dont la diminution des heures de travail de Monsieur Gérald Gonneville, préposé aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que Monsieur Gérald Gonneville, préposé aux travaux publics, demande que lors de son rappel au travail, son temps de travail soit réduit d'une journée (8 heures) pour un horaire régulier de 32 heures par semaine (du mardi au vendredi);

CONSIDÉRANT que Monsieur Gérald Gonneville demande aussi de bénéficier de tous les congés de maladie et pour affaires personnelles mentionnés dans la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de réduire le temps de travail de Monsieur Gérald Gonneville d'une journée (8 heures) par semaine lors de son rappel au travail au printemps 2010 et ce conditionnellement à ce que ses congés de maladie et pour affaires personnelles soient réduits dans la même proportion soit 20%. (La convention collective prévoit : 5 jours de congé de maladie et 5 jours de congé personnels dont Monsieur Gérald Gonneville bénéficiera de 4 jours de congé de maladie et 4 jours de congé pour affaires personnelles).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Vacances de l'inspecteur municipal du 1^{er} au 6 mars 2010 et du préposé à la patinoire 7 au 14 février 2010.

Le conseil demande d'un employé soit disponible pour lors des vacances de Jean-Yves Piché pour pallier au urgence pour la période du 1^{er} au 6 mars 2010. Un employé municipal remplacera Yves Vallée à la patinoire du 7 au 14 février 2010.

Surveillant de la patinoire les fins de semaine et le samedi soir

Ce sujet sera traité lors de la prochaine convention collective soit en 2011.

Rés. 2010-02-042 : Avis de cessation d'emploi pour le préposé à la patinoire

CONSIDÉRANT que Yves Vallée, préposé à la patinoire et Sylvain Magnan, surveillant de la patinoire, ont été engagés le 7 décembre 2009;

CONSIDÉRANT que le conseil estime que la patinoire doit être ouverte pendant la semaine de relâche scolaire, conditionnellement à une température favorable;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 10.07 de la convention collective de travail

relativement aux préavis de mise à pied;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle:

- a) Autorise l'envoi d'un préavis de mise à pied à Yves Vallée afin de prendre effet à compter de vingt et une heures, le 5 mars 2010 et à Sylvain Magnan à compter de dix-sept heures le dimanche 28 février 2010.
- b) Avise le préposé à la patinoire que d'ici cette date, lorsque la température ne permettra pas l'ouverture de la patinoire, il devra se présenter au garage municipal pour exécuter divers travaux sous la direction de l'inspecteur municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Engagement d'un inspecteur en bâtiment et en environnement avec la MRC de Mékinac

Considérant que le conseil municipal désire engagé d'un inspecteur en bâtiment et en environnement de la MRC de Mékinac à raison de 3 jours par semaine pour dégager l'inspecteur municipal qui cumule les 2 postes. Ce point est reporté à une séance ultérieure; car nous n'avons par reçu l'approbation de la partie syndicale concernant l'engagement d'un inspecteur en bâtiment et en environnement de la MRC de Mékinac.

Résolution 2010-02-043: Ministère des Transports/Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de \$ 92 399 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes de l'annexe B dûment complétée.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Sainte-Thècle informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2010-02-044: Ministère des Transports/ Offre de contrat : balayage de la chaussée

CONSIDÉRANT l'offre du Ministère des Transports pour effectuer le balayage de la chaussée des routes qui sont à l'entretien du Ministère;

CONSIDÉRANT que cette offre est avantageuse pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de contrat du Ministère des Transports pour les années 2010-2011 et 2012 au montant de \$ 762.81 par an afin que la municipalité effectue le balayage de la chaussée des rues Notre-Dame et Saint-Jacques lesquelles sont à l'entretien du Ministère. La longueur de voies à balayer est de 3,056 km. Le directeur général est autorisé à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 264-2010

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
NUMÉRO 240-2007 ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le Conseil juge nécessaire de modifier le règlement 240-2007 en matière de circulation des véhicules routiers, ainsi qu'en matière de stationnement, sur les chemins, terrains et autres endroits où le public est autorisé à circuler;

CONSIDÉRANT qu'un AVIS DE MOTION du présent règlement a été donné le 11 janvier 2010 ;

Rés. 2010-02-045 : EN CONSÉQUENCE, à la séance du Conseil tenue le 1 février 2010, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu que le règlement 264-2010 suivant soit adopté :

ARTICLE 1

L'annexe A du règlement 240-2007 est modifier pour le stationnement du chemin du Lac-du-Missionnaire comme suit :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public aux endroits et aux périodes où une signalisation indique une telle interdiction. Ces endroits sont:

- Chemin du Lac-du-Missionnaire:

-À partir des limites territoriales de la Municipalité du Lac-aux-Sables sur toute la longueur du chemin et ce des deux côtés.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire

Secrétaire-trésorier

Résolution 2010-02-046: Garage René Lefebvre offre de réparation du camion Ford F-250

CONSIDÉRANT que le camion Ford F-250 a besoin de réparation à la carrosserie;

CONSIDÉRANT que René Lefebvre nous a présenté un estimé pour cette réparation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre du garage René Lefebvre au montant de 1 880.70 \$ taxes incluses pour réparer le camion Ford F-250 de la municipalité tel que stipulé dans son estimé du 14 décembre 2009. Ces réparations devront être effectués à la fin du mois de mars 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2010-02-047 : Pomplo offre pour l'achat d'une pompe de chantier.

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a besoin d'une pompe pour exécuter certains travaux aux réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial;

CONSIDÉRANT que Pomplo nous offre une pompe de chantier au prix de 877.50 \$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de faire l'acquisition d'une pompe de chantier ½ HP de la compagnie Pomplo au montant de 990.48 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2010-02-048: Barrage : Lac du Jésusite, Lac Traverse et Lac Croche.

CONSIDÉRANT que le Centre d'expertise hydrique du Québec, direction de la sécurité des barrages, à approuver de l'exposé des correctifs et le calendrier de mise en œuvre résultant de l'évaluation de la sécurité du barrage situé à l'exutoire du lac du Jésusite;

CONSIDÉRANT que le barrage du lac du Jésuite doit être mis aux normes au plus tard le 31 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate le maire pour négocier avec la propriétaire du terrain sur lequel est construit le barrage afin de trouver une solution pour mettre au norme ce barrage.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2010-02-049: Barrage : Lac Traverse et Lac Croche.

CONSIDÉRANT que le Centre d'expertise hydrique du Québec, direction de la sécurité des barrages, nous demande de leur déposer l'étude résultant de la première évaluation de la sécurité des barrages à forte contenance et approbation de l'exposé des correctifs et du calendrier de mise en œuvre pour le barrage du lac Traverse (X0001965) et pour le barrage du lac Croche (X001964) :

CONSIDÉRANT que cette étude doit être réalisée par un ingénieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate Sylvain Gaudreau, ingénieur, pour réaliser les études demandées par le Centre d'expertise hydrique du Québec pour les barrages du lac Traverse (X0001965) et du lac Croche (X0001964)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-02-050: Fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle/remboursement de prêt

CONSIDÉRANT l'entente entre la Municipalité de Sainte-Thècle et la Fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle pour l'acquisition d'un terrain avec bâtisses de Marché Baril et Frères Inc.;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit le remboursement à la fondation de 48 000.00 \$ au moyen de 4 versements égaux et consécutifs de 12 000.00 \$ débutant en 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle rembourse le troisième versement de 12 000 \$ à la Fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle tel que convenu dans la convention du 16 novembre 2007.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-02-051 : Emplois Été Canada (EÉC) 2010

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement :

1. Que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme «Emplois Été Canada (EÉC)». Durée : 8 et 11 semaines et 35 h/semaine. Titre des postes: (2 étudiants ou étudiantes) technicien(ne) en loisirs ou récréologie ou éducateur (trice) physique.
2. Que Alain Vallée, maire et/ou Louis Paillé, directeur général sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.
3. Que la Municipalité de Sainte-Thècle s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-02-052 : MMQ/Assurance pour l'année 2010

CONSIDÉRANT que l'offre de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement de la police d'assurance de la municipalité pour la période du 15 février 2010 au 15 février 2011 au coût de 44 629 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-02-053 : Ministère de l'éducation, du loisir et du sport/programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2010-2011

CONSIDÉRANT la demande d'une résidente de Sainte-Thècle afin bénéficier du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées pour son fils;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle, la demande de subvention présentée dans le cadre du *Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2010-2011*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de Jean Trudel de dégager l'entrée de la rivière reliant le lac Aylwin au lac Traverse

Le conseil prendra plus d'information auprès des inspecteurs dans ce dossier avant de prendre une décision.

Résolution 2010-02-054: Demande d'aide financière du club de Golf le Saint-Rémi

CONSIDÉRANT l'offre du Club de Golf le Saint-Rémi d'acheter une carte support du milieu au coût de 2 000 \$ qui donne quatre droits de jeu par jour utilisable;

CONSIDÉRANT que la municipalité est beaucoup sollicitée par les organismes locaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité préconise l'utilisateur payeur pour les clubs sportifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle n'acquiesce pas à la demande du Club de Golf le Saint-Rémi pour l'achat d'une carte support du milieu

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2010-02-055: Demande d'aide financière du club Quad Rive Nord

CONSIDÉRANT que le club Quad Rive-Nord Inc. a reçu une aide financière de 300 000 \$ des gouvernements fédéraux et provinciaux pour l'amélioration du sentier de véhicules hors route (VTT) dans Mékinac;

CONSIDÉRANT que le club Quad Rive-Nord Inc. s'est engagé pour un montant de 30 000 \$ en biens et services pour l'amélioration de ce sentier de véhicules hors route (VTT);

CONSIDÉRANT que l'aide financière des gouvernements est conditionnelle à une mise de fonds de 5 000 \$ provenant du milieu;

CONSIDÉRANT que ce sentier de véhicules hors route (VTT) passe dans notre municipalité et est bénéfique pour l'économie locale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière au club Quad Rive-Nord Inc. de 1 000 \$ pour la réalisation de travaux au sentier de véhicules hors route (VTT) dans Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Offre de Jocelyn Rees pour la vente de son terrain à la municipalité

Le conseil est encore en négociation avec Monsieur Jocelyn Rees concernant la vente de son terrain à la municipalité.

Résolution 2010-02-056: Comité territorial de développement social Mékinac/demande de rencontre

CONSIDÉRANT que le Comité territorial de développement social Mékinac nous demande de les rencontrer pour discuter de leur rôle passé et futur par rapport au développement social dans Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle invite le Comité territorial de développement social Mékinac à venir les rencontrer à l'Hôtel de ville de Sainte-Thècle le lundi 22 février 2010 à 19 heures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Comité Québec en forme

Suite à l'annulation de l'assemblée prévue le 25 janvier 2010 concernant un projet à présenter au gouvernement dans le cadre de Québec en forme, le conseil municipal désire avoir plus d'information avant de prendre une décision sur ce sujet. Madame Claudette Trudel Bédard est mandatée pour recueillir les renseignements au sujet de ce projet et le soumettre au conseil municipal à une séance ultérieure.

Demande de Luc Boudreault et Julie Béland/achat de terrain dans la rue de l'Anse.

Suite à la demande de Luc Boudreault et Julie Béland désire acheter de la municipalité le lot 262 dans la rue de l'Anse ainsi que le terrain non cadastré voisin de ce lot qui était prévu pour une rue dans le plan de la municipalité. Le conseil rencontrera les propriétaires des terrains voisins de la municipalité pour voir leur intérêt pour le développement de rues dans ce secteur, par la suite le conseil répondra à cette demande.

Résolution 2010-02-057: Demande de Daniel Héroux pour déneiger le trottoir entre les numéros civiques 320 et 350 de la rue Masson

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Daniel Héroux de déneiger une partie de trottoir dans la rue Masson pour que les clients puissent se rendre à son magasin sans être obligés de circuler dans la rue;

CONSIDÉRANT que la rue Masson est très étroite entre les rues Saint-Jean et Dupont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques

Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle fera déneiger le trottoir sur une partie de la rue Masson soit du numéro civique 320 jusqu'au numéro civique 350.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2010-02-058: Festival des pompiers disposition du parc Saint-Jean et du débarcadère

CONSIDÉRANT que le festival des pompiers de Mékinac se tiendra à Sainte-Thècle du 13 au 15 août 2010;

CONSIDÉRANT que ce festival se déroule ordinairement au Centre de Loisir Éric Bédard sur la rue Saint-Gabriel;

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de la rue Saint-Gabriel sont prévus à l'été 2010 et pourraient empêcher la tenue du festival des pompiers au Centre de Loisir Éric Bédard;

CONSIDÉRANT que le comité du festival des pompiers nous demande de tenir cet évènement au Parc Saint-Jean-Optimiste cette année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le comité organisateur du festival des pompiers de Mékinac à tenir leurs activités au Parc Saint-Jean-Optimiste et ainsi qu'au débarcadère de ce parc, les 13, 14 et 15 août 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Ismen Lefebvre demande que l'on installe une sonnerie à l'arrière de l'Hôtel de Ville afin que leur groupe de danseurs du vendredi soir qui veulent entrer dans la salle Aubin ; car la porte demeure toujours barrer.

Pierre-Aimé Trépanier demande si les retombées économiques ont été évaluées concernant le passage des véhicules hors routes (VTT) pour notre municipalité. Il demande aussi s'il y a une évaluation des aspects positifs et négatifs du passage des VTT dans notre localité. Il demande à la municipalité de ne plus autoriser le passage des VTT dans les chemins municipaux ; mais plutôt que le club de VTT construise une voie de contournement comme au lac Wayagamac à La Tuque.

Yves Germain du club Quad Rive Nord Inc. dit qu'au Lac Wayagamac le club a été forcé de faire une voie de contournement suite aux pressions des riverains de ce lac.

Affaires nouvelles :

Demande de participation publicitaire de l'association des policières et policiers

provinciaux du Québec

Le conseil ne contribue pas à cette publicité.

Rés. 2010-02-059 : Levée de la séance

À 20 heures 57 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et résolu de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier